

Des voies sûres pour sauver des vies

Signez la pétition !



Argumentaire en faveur de voies sûres et légales pour les réfugiés

Les voies dites « illégales » sont indignes et qu'elles coûtent la vie à des êtres humains.

Les personnes contraintes de fuir leur foyer à cause de guerres ou de persécutions n'ont jamais été aussi nombreuses qu'aujourd'hui. Celles qui n'ont pas le choix et tentent de fuir vers l'Europe n'ont alors d'autre recours que de s'en remettre à des passeurs, souvent sans scrupule, et de s'exposer à de graves dangers (extorsion, esclavage, viol, torture). Avec 8000 décès enregistrés depuis durant les années 2016 et 2017, la traversée de la Méditerranée a été désignée la voie migratoire la plus meurtrière du monde.

Les enfants, les personnes malades et âgées sont ceux qui souffrent le plus.

L'exode est particulièrement difficile pour les femmes seules ou avec des enfants en bas âge, les personnes malades ou âgées. Beaucoup d'entre elles vivent depuis des années dans des conditions indignes, bloquées dans des camps insuffisamment financés à proximité des régions en crise. Elles n'ont aucune chance d'être intégrées sur place, aucune perspective de retour dans leur pays et aucune possibilité d'atteindre un pays tiers où elles seraient en sécurité. Certaines de ces personnes ne sont même pas inscrites comme réfugiées et ne bénéficient donc pas du soutien du HCR.

Les pays d'accueil limitrophes sont dépassés par la situation.

Dans le monde, 84% de la population réfugiée vit dans les pays voisins des régions en crise. Mais ces pays, comme le Liban ou la Turquie, sont largement dépassés par la situation et ne sont pas en mesure d'offrir des conditions de vie dignes à autant de personnes réfugiées.

Argumentaire en faveur de voies sûres et légales pour les réfugiés

L'asile est un droit humain.

Pour un Etat, ce n'est pas une preuve de bonté que d'accueillir un réfugié, mais un devoir : en vertu de l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, toute personne a droit à l'asile.

L'Europe a fermé ses frontières extérieures.

La plupart des personnes réfugiées finissent leur voyage aux frontières extérieures de l'Union européenne. La route des Balkans est aujourd'hui considérée comme fermée. En 2017, un net recul du nombre de réfugiés passant par le bassin central de la Méditerranée a été enregistré car les garde-côtes libyens, en partie financés par l'Italie, refoulent systématiquement les bateaux de réfugiés vers les centres de détention libyens, où les conditions sont catastrophiques. Dans les faits, l'accès à une procédure d'asile dans un pays européen est donc rendu impossible.

La Suisse peut faire mieux.

En 2017, les personnes avec un statut de réfugiés et celles avec une admission provisoire représentaient à peine 1,4% de l'ensemble de la population résidente en Suisse. De plus, le nombre de demandes d'asile a nettement chuté en Suisse : pour une moyenne de 24 000 demandes d'asile par an sur les 20 dernières années, seules 18 000 demandes ont été enregistrées en 2017. Cette baisse ne reflète pas la réalité des conflits, car jamais le nombre de personnes devant chercher un refuge n'a été aussi élevé.

L'ouverture de voies d'accès sûres et légales a aussi des avantages pour le pays d'accueil.

Le fait pour la Confédération et les cantons de définir des contingents permet d'établir une planification. En participant au programme de réinstallation du HCR, par exemple, la Suisse saurait à l'avance combien de personnes arriveraient en Suisse et avec quelles ressources elle devrait compter. Avant même le voyage des personnes réfugiées, un contrôle de sécurité est effectué ; de plus, les arrivants peuvent se préparer au contexte du pays d'accueil.